



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-44** **Demande de crédit complémentaire** **au budget 2020 pour un audit** **informatique**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **| PREAMBULE**

En 2019, au cours de son mandat de contrôle du budget, la commission des finances a constaté un coût important du poste « informatique » et a demandé à la Municipalité de procéder à un « audit ».

Dès lors, un cahier des charges a été établi et la Municipalité a demandé à 3 entreprises de produire une offre afin de réaliser cet audit.

Après réception et étude de ces offres, force était de constater que les montants de ces dernières ne pouvaient être absorbés par le budget informatique de cette année. Nous avons alors pris contact avec les membres de la commission de gestion pour leur expliquer le cas de figure et pour solliciter une autorisation de report en 2021. Au vu de l'importance des coûts du poste informatique, tant d'un point de vue organisationnel que du point de vue « processus métier », il a été décidé d'un commun accord de réaliser cette étude au plus vite, d'où la présentation du présent préavis.

## OBJET ET COUT DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet de soumettre au Conseil Communal une demande de crédit complémentaire au budget 2020 pour la réalisation d'un audit informatique.

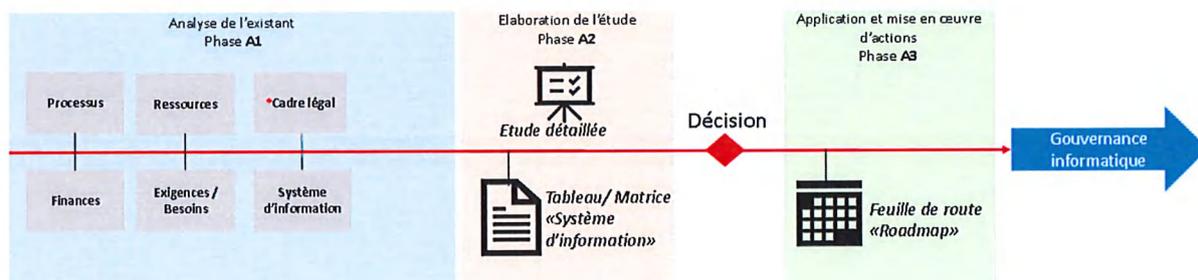
L'objectif est de produire une étude détaillée de la situation existante afin de maîtriser au mieux nos coûts relatifs au poste informatique.

Cette étude devrait nous permettre de:

- Déterminer si les coûts liés à l'informatique sont appropriés compte tenu des systèmes en présence
- Déterminer quelle est la meilleure solution compte tenu du contexte et des problématiques de la commune.

Cette étude devrait se réaliser en 3 phases pour un montant de **CHF 33'000.--**

- A1. Analyse de l'existant et des flux
- A2. Elaboration de l'étude  
Interview des collaborateurs et prestataires
- A3. Application et mise en œuvre  
Proposition d'amélioration  
Présentation à la commission de gestion et à la municipalité



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le résultat de l'audit permettra une maîtrise sur le moyen terme de l'infrastructure informatique et de ses coûts inhérents et a fortiori d'assurer une bonne santé des finances communales.

## CONCLUSIONS

La Municipalité est convaincue que cette étude permettra de répondre aux exigences de gouvernance informatique. Une feuille de route (roadmap) sera mise en place afin de formaliser les actions à entreprendre. Ceci nous permettra également de définir si la création d'un poste interne est nécessaire ou s'il faut combiner un poste interne avec un prestataire externe pour pallier aux besoins informatiques, voire encore, s'il faut prendre un prestataire externe pour la totalité de ce service.

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

### Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2020-44, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### décide

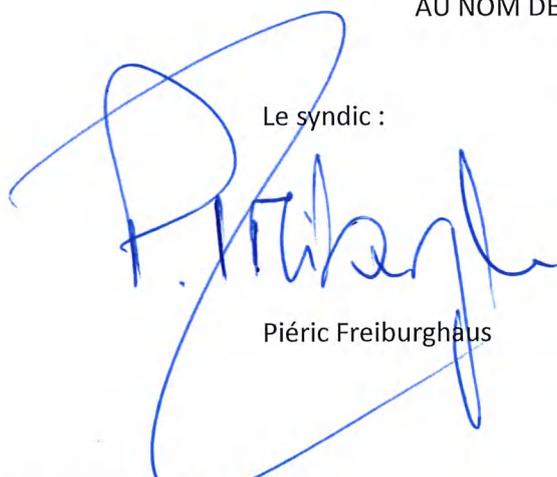
1. D'accorder un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 33'000.- pour le poste « informatique », compte 190.318.5 ;
2. D'autoriser la Municipalité à mandater une entreprise pour procéder à un audit informatique ;
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance extraordinaire de Municipalité du 25 août 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

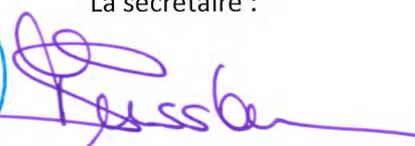
Le syndic :



Piéric Freiburghaus



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal responsable : M. Yves Jauner